



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/07/18

Dossier complet le :
02/08/18

N° d'enregistrement :
F01118P0182

1. Intitulé du projet

Phase de programmation au stade pré-concours : Le Village Reille (75014 Paris)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom CREPEL

Prénom Romain

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale IN'LI

Nom, prénom et qualité de la personne CREPEL Romain

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

6	0	2	0	5	2	3	5	9	0	0	0	4	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Société Anonyme à Directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a	Travaux et constructions qui créent une surface au plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .
47a et 47 b	Non concernées en raison d'une superficie d'espace vert protégé (au PLU de la Ville de Paris) relative à des travaux d'abatage d'arbres sur moins de 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de valorisation du "Village Reille" est actuellement en phase préalable au concours pour la construction de logements (locatifs, intermédiaires, libres, en accession) et la créations de nouveaux espaces extérieurs notamment extérieurs. Le site concerné par les travaux a une emprise de 9 983 m² pour une surface imperméable créée de 2744 m² et une surface de plancher supérieure à 10 000 m² (R+4 / R+5). Les travaux comprendront la déconstruction de sept bâtiments, la restauration du bâti conservé (dont la chapelle et le cloître) et la construction de deux nouveaux bâtiments comportant un total de cinq ailes. La construction des nouveaux bâtiments va nécessiter potentiellement l'abattage de treize arbres dont cinq sont à régénérer selon un récent diagnostic phytosanitaire. Le bilan final des espaces verts sera de 4 415 m² après travaux. Des plantations d'arbres sont prévues pour compenser les abattages ainsi que la création d'un potager et d'un verger partagés, la valorisation d'un espace boisé au profit de la biodiversité. Les espaces verts du "Village Reille" vont s'insérer dans la trame verte, ouverte et comprenant : les jardins du centre hospitalier Sainte-Anne, le jardin partagé de l'Aqueduc, le square de la ZAC Alésia-Montsouris, le parc Montsouris, la Cité Internationale, la Ceinture Verte. A ce titre les aménagement extérieurs seront faits pour accueillir les visiteurs, les passants et les familles (placettes, circulation piétonne, perspectives visuelles, ruelles vertes, pontons d'observation dans la "Forêt de la Biodiversité", restaurant, etc.)

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement concerne la création de bâtiments à usage d'habitation au sein de la communauté ecclésiale des sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, située dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, autour de la chapelle de Sainte Jeanne d'Arc. Le site est bordé à l'ouest par l'avenue Reille et à l'est par l'impasse du même nom. La parcelle concernée est la n° AW 91, pour une contenance totale de 9 983 m². Le site présente déjà des bâtiments à vocation conventuelle :

- Un bâtiment conventuel (et son extension) adossé à la chapelle Sainte Jeanne d'Arc ;
- Le foyer ACSJF ;
- Des bâtiments d'habitation ;
- Des bâtiments techniques.

On note sur le site des espaces verts protégés au PLU pour une surface représentée de 3 573 m² pour une surface inscrite à l'annexe 7 du PLU au titre des espaces verts protégés à 4 400 m² dont 600 m² seront impactés puis compensés.

Les principaux enjeux de cette opération sont :

- La création de logements dans un secteur à incitation de mixité habitat-emploi ;
- Le maintien au maximum des bâtiments conventuels et des espaces verts protégés existants ;
- Le respect de l'environnement dans la gestion des sols et des eaux pluviales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La programmation prévoit :

- Lancement du concours d'Architectes : septembre 2018;
- Le dépôt du permis de construire : janvier 2019
- Le démarrage des travaux de rénovation du bâtiment conventuel mi 2020, dès le déménagement des sœurs dans leur nouvelle maison;
- Le démarrage d'une première phase de travaux des logements neufs mi 2020, en même temps que la rénovation du bâtiment conventuel (Bâtiments A1, A2 et A6);
- Le démarrage de la seconde phase de travaux neufs en 2022 après déconstruction du foyer ACSJF et déménagement de l'association dans le bâtiment conventuel rénové.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le "Village Reille" reste propriété In'Li (Logements, foyer ACSJF, des espaces verts et de la chapelle) pour en assurer la gestion et la maintenance fonctionnelle en conformité avec les réglementations.

Les espaces verts seront communs et ouverts au public. Outre les habitants, le site verra passer les personnes attirées, soit par les ateliers partagés, soit par le pôle restauration, etc.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'examen des rubriques de la nomenclature I.O.T.A. permet de conclure que le futur projet ne sera pas soumis à déclaration la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et devra faire l'objet d'un dossier de déclaration - Rubriques 2.1.5.0 – rejet d'eaux pluviales.

Au vu de l'arrêté préfectoral du 09 février 2010, l'opération sera soumise à autorisation de défrichement au titre de l'Article L.342-1 du code forestier : Dans les parcs et les jardins clos et attenants à une résidence principale, lorsque l'étendue close est inférieure à 10 hectares. Toutefois, lorsque les défrichements projetés dans ces parcs, sont liés à une opération d'aménagement prévue au titre Ier du livre III du code de l'Urbanisme ou d'une opération de construction soumise à autorisation au titre de ce code, cette surface est abaissée à un seuil compris entre 0,5 et 4 hectares. A Paris, le seuil de superficie de l'étendue close est fixée à 0,5 ha par l'AP du 09 février 2010.

En pré-concours, seul est défini un programme de concours. Aucun projet n'a encore pu faire l'objet d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
m ² (superficie de la parcelle)	9 983
Au stade pré-concours, le programme prévoit :	
m ² (surface imperméable créée)	2 744
m ² (surface de plancher (R+4 / R+5))	>10 000
m ² (surface totale de l'espace vert protégé)	4 400
m ² (partie de l'EVP concernée par l'abattage de 4 arbres)	600

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Village Reille
32 avenue Reille
75014 PARIS

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 8° 8 2' 5 5 " 29 Lat. 2° 3 3' 9 8 " 07

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :
Paris 75014

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n°2012 188-0006 du 06 juillet 2012 portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement « infrastructures ferroviaires » du département de Paris.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			PPRI : Arrêté n° 2007-109-1 du 19 avril 2007
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites de Seine-Saint-Denis (FRT112013) à 8 et 9 km au Nord-est du projet
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Montsouris (N°7488) à 300 m au sud du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvements de terrain (fontis) Remontée de nappe (superficielle)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Uniquement en phase de chantier

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage limité aux cheminements intérieurs, aucune enseigne lumineuse n'est souhaitée.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet permet d'éviter les principaux points suivants :

- La maintenance d'un habitat non conforme aux objectifs énergétiques et environnementaux ;
- La reconversion d'un site à la vocation d'occupation en transition et offrant un important potentiel d'urbanisme ;
- La perte d'un cadre de vie exceptionnel dans Paris, en choisissant de réaliser un nouvel aménagement autour d'un espace vert privé rare et à fort potentiel environnemental ;
- De gaspiller la ressource en eau distribuée en recourant potentiellement aux eaux pluviales de toiture pour l'arrosage des espaces verts et le lavage des espaces communs ;
- De construire trop densément en limitant le bâtis au strict minimum et en privilégiant des matériaux au cycle de vie avantageux grâce à la nature des matériaux de construction et par le fait qu'ils soient autant que possible renouvelables ;
- Une consommation d'énergie non renouvelable mal maîtrisée, grâce au recours à la norme de construction RT2012, à l'installation de auvents en façade sud pour réduire le besoin de climatisation et à l'installation d'un éclairage à projecteur LED ;
- Un rejet d'eau pluviale à débit trop fort dans le réseau unitaire public grâce une gestion alternative des eaux pluviales dans un contexte de sous-sol ne permettant pas d'infiltrer tout en valorisant ces eaux pluviales par récupération partielle (pour le seul usage d'arrosage) ou par noue végétalisée (étanche), etc.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne va pas générer d'effets négatifs sur les milieux et il est une opportunité pour consolider la trame verte de la Ville de Paris. Seulement quatre arbres de l'espace vert protégé (PLU de la Ville de Paris) seront abattus dont deux devant l'être dans les cinq ans pour régénération. De nombreux arbres nouveaux arbres seront plantés et la régénération d'arbres fragiles et déjà identifiés sera programmée, notamment dans l'EVP. L'opération va permettre de reconstituer des milieux et habitats, d'en favoriser la régénération et l'intégration paysagère et de rendre plus attractive cet îlot en passe de devenir le "Village Reille". De ce point de vue, cet aménagement va avoir un solde positif au regard de l'environnement local. De plus, ce projet est en conformité avec le SAGE de la vallée de la Bièvre, le PLU, le SCOT, le SRCAE, le SRCE et il n'a pas été trouvé d'incidence potentielle sur les zones naturelles ou NATURA 2000. Pour ces raisons, cette opération devrait être dispensée d'évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

3.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un rapport de présentation du projet et une analyse environnementale sont fournies avec cette DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

7. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

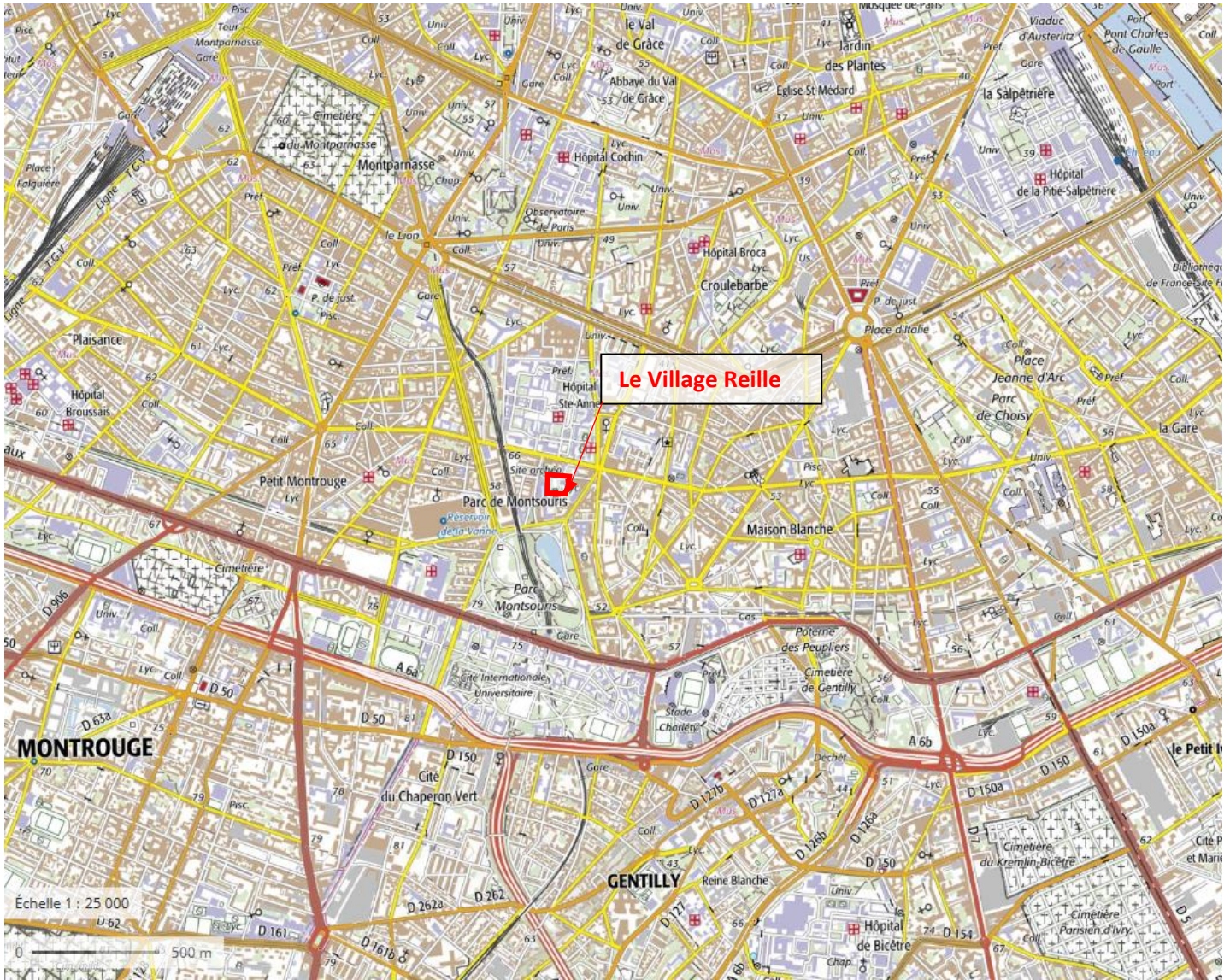




Fait à A PARIS

le 09 juillet 2018

Signature

INTE
Tour Arione
5, Place de la Pyramide
92088 La Defense Cedex
Tél : 01 46 89 77 77
002 052 359 RCS Nanterre



 <p>IN'LI – Groupe ActionLogement 5 Place de la Pyramide 92088 Paris La Défense Cédex</p>	<p>DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS</p>						
<p>ANNEXE OBLIGATOIRE N°2 DE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – PLAN DE SITUATION DU PROJET - ECHELLE 1/25 000 - SOURCE IGN</p>	<p>AMENAGEMENT DU VILLAGE REILLE Phase concours</p>						
 <p>CUBE² - Concepteur Urbain Bureau d'Etudes Environnementales 68, rue du Général Michel Bizot 75012 Paris contact@cube2-ing.fr / www.cube2-ing.fr</p>							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>NUMERO</th> <th>INDICE</th> <th>EXECUTION</th> <th>CODE</th> <th>DATE</th> <th>ECHELLE</th> </tr> </thead> </table>		NUMERO	INDICE	EXECUTION	CODE	DATE	ECHELLE
NUMERO	INDICE	EXECUTION	CODE	DATE	ECHELLE		
<table border="1"> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>B</td> <td>FP</td> <td>75 03 364</td> <td>Juillet 2018</td> <td>1/25000</td> </tr> </tbody> </table>		2	B	FP	75 03 364	Juillet 2018	1/25000
2	B	FP	75 03 364	Juillet 2018	1/25000		



Potager

1



Petit-bois

2



Impasse Reille

3



Impasse Reille

4



Lycée St Vincent de Paul

5



IN'LI – Groupe ActionLogement
5 Place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cédex

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



CUBE² - Concepteur Urbain Bureau d'Etudes Environnementales
68, rue du Général Michel Bizot
75012 Paris
contact@cube2-ing.fr / www.cube2-ing.fr

CREATION DU VILLAGE REILLE

ANNEXE OBLIGATOIRE N°3 DE LA DEMANDE D'EXAMEN
AU CAS PAR CAS – PHOTOGRAPHIE DE L'IMPLANTATION DU PROJET
- ECHELLE DU PLAN DE REPERAGE 1/1667
- Juillet 2018

NUMERO	INDICE	EXECUTION	CODE	DATE	ECHELLE
3	B	FP		Juillet 2018 1/1667



- Emprise de la programmation stade pré-concours
- Emprise de l'espace vert protégé (EVP au PLU de la Ville de Paris)
- Emprise des futurs bâtiments illustrés au stade pré-concours
- Emprise prévisionnelle d'abattage d'arbre (Dans EVP) au stade pré-concours
- Emprise prévisionnelle d'abattage d'arbre (Hors EVP) au stade pré-concours

Echelle :1/1150



IN'LI – Groupe ActionLogement
 5 Place de la Pyramide
 92088 Paris La Défense Cédex

**AMENAGEMENT
 DU VILLAGE REILLE**
 Phase concours

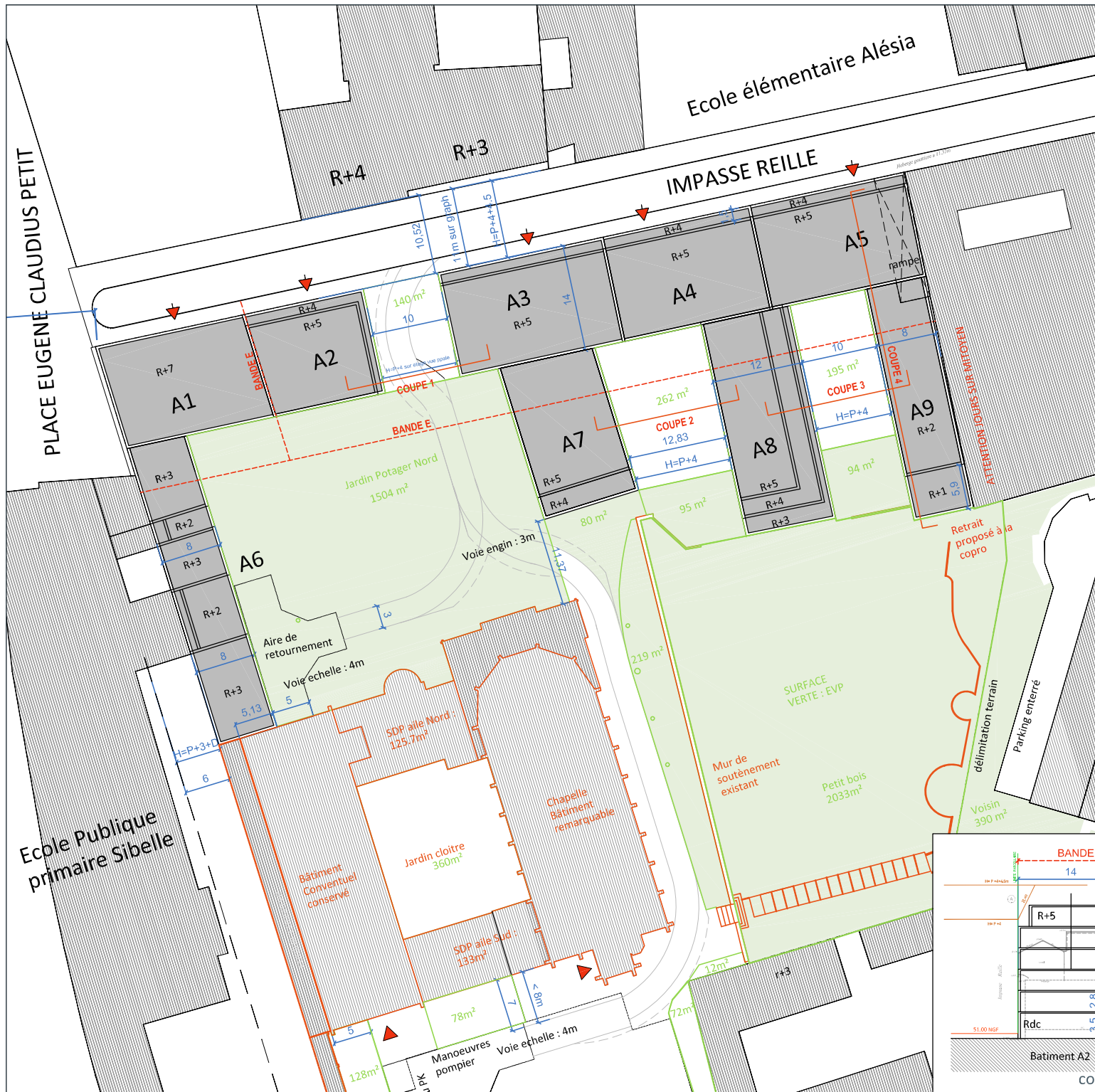
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

**ANNEXE NON OBLIGATOIRE N°4
 DE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**
 - PLAN DE MASSE STADE PRE CONCOURS
 - ECHELLE 1/1150
 - SOURCE GEOPORTAIL et in'li
 - ANNEE DE LA PHOTOGRAPHIE AERIENNE : 2008

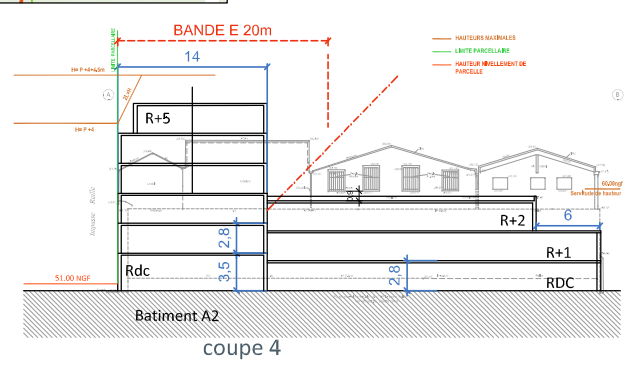
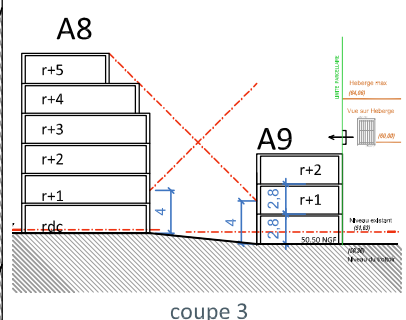
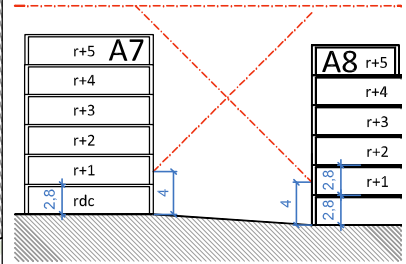
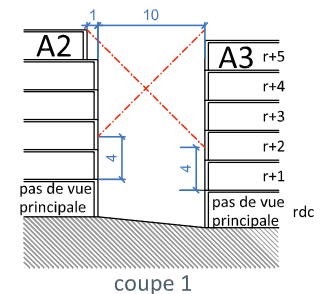


CUBE² - Concepteur Urbain Bureau d'Etudes Environnementales
 68, rue du Général Michel Bizot
 75012 Paris
contact@cube2-ing.fr / www.cube2-ing.fr

NUMERO	INDICE	EXECUTION	CODE	DATE	ECHELLE
4	A	FP	75 03 364	Juillet 2018	1/2000



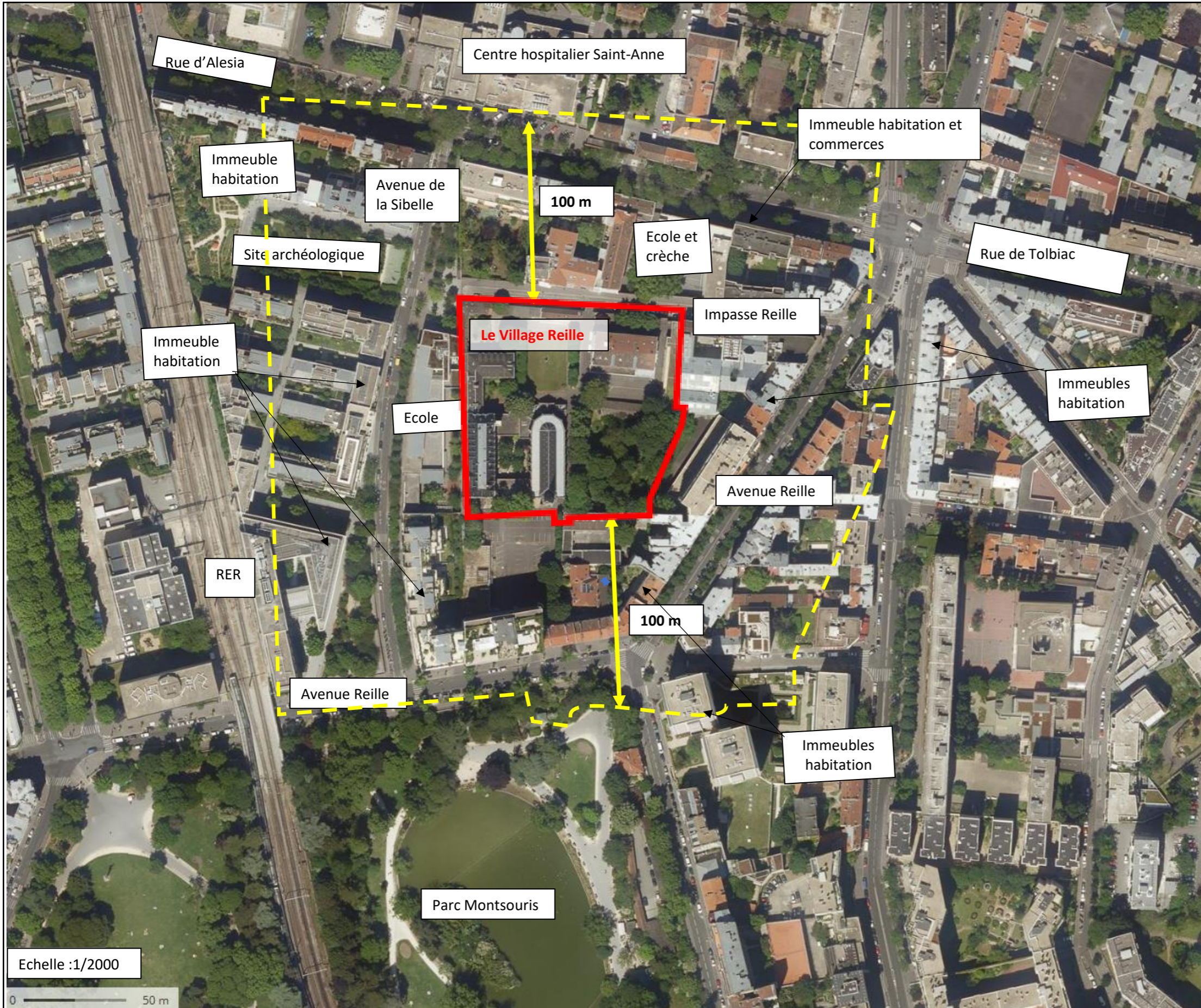
COUPES DE PROSPECT
1/500e :



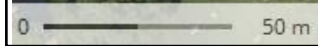
ETUDE DE FAISABILITE
LOGEMENTS

32, avenue Reille
75014 PARIS

DOCUMENT		
IMPLANTATION V1		
N° AFFAIRE	DATE	ECHELLE
017-01	19.09.2017	1/500 (A3)
FAISA		INDICE
PAGE	1/7	PROVISOIRE



Echelle :1/2000



IN'LI – Groupe ActionLogement
 5 Place de la Pyramide
 92088 Paris La Défense Cédex

**AMENAGEMENT
 DU VILLAGE REILLE**
 Phase concours

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

**ANNEXE OBLIGATOIRE N°5 DE LA DEMANDE D'EXAMEN
 AU CAS PAR CAS**
 - PLAN DES ABORDS DU PROJET
 - ECHELLE 1/2000
 - SOURCE GEOPORTAIL
 - ANNEE DE LA PHOTOGRAPHIE AERIENNE : 2008



CUBE² - Concepteur Urbain Bureau d'Etudes Environnementales
 68, rue du Général Michel Bizot
 75012 Paris
contact@cube2-ing.fr / www.cube2-ing.fr

NUMERO	INDICE	EXECUTION	CODE	DATE	ECHELLE
5	B	FP	75 03 364	Juillet 2018	1/2000

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS - IMPASSE - AVENUE REILLE (75014)
 Présentation environnementale du projet relative à la demande d'examen au cas par cas

2.10.2. Natura 2000



Figure 25 : Localisation des zones NATURA 2000 à proximité du site – Source : Infoterre

Site Natura 2000 - Directive	Nom	Identifiant	Distance par rapport au projet
Oiseaux	Sites de Seine-Saint-Denis	FR1112013	7,83 km
	Sites de Seine-Saint-Denis	FR1112013	9,24 km

2.10.3. Parc naturel régional

Aucun parc naturel régional n'est situé à proximité du projet.

2.10.4. Sites classés et inscrits

Site inscrit ensemble urbain à Paris (N°7497)	Site inscrit : Ensemble urbain à Paris (N°7497)	Site Classé : Parc de Montsouris (N°7488)	Site inscrit : Cité Daviel (N°7485)
---	---	---	-------------------------------------

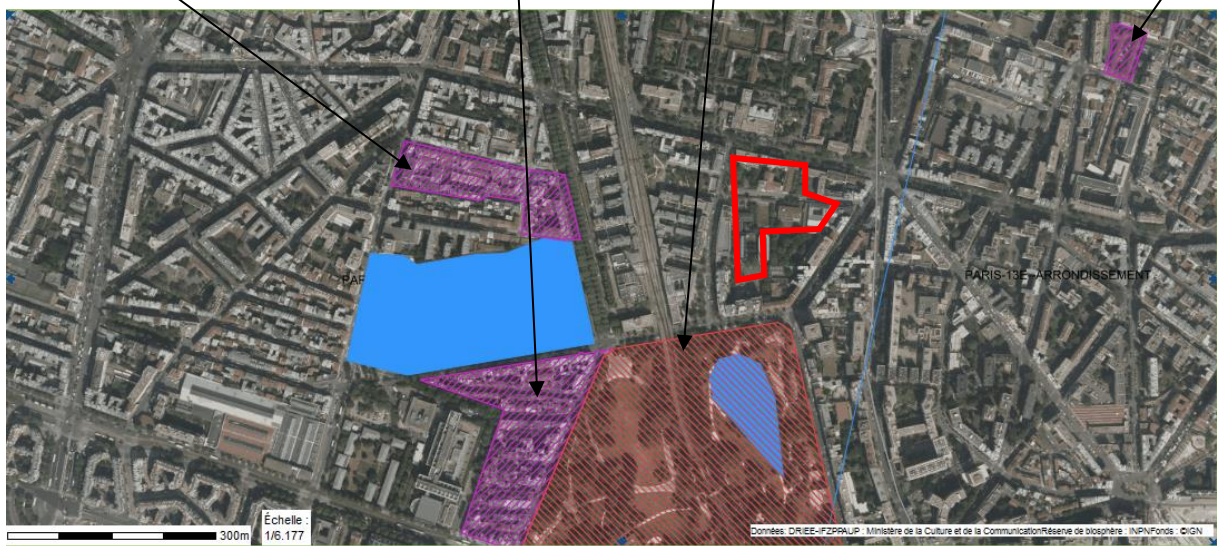


Figure 26 : Localisation des zones classées et inscrits à proximité du projet - Source : DRIEE